



CONVOCAATION

Assemblée Générale Extraordinaire de la VGA Saint-Maur*

Jeudi 6 mai 2021 à 19h

En distanciel

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du projet d'apport partiel d'actif visant au transfert de l'activité de la section Handball à l'association STELLA ST MAUR HANDBALL****
- **Questions Diverses*****

Pour pouvoir voter, il faut :

- Etre membre de l'Association depuis plus de 6 mois
- Avoir 16 ans au jour de l'élection
- Etre à jour de cotisation

*En application de l'article 18 des statuts de la VGA ST MAUR et en raison de l'absence de quorum lors de la première Assemblée Générale extraordinaire du 20/04/2021.

** DOSSIER REGLEMENTAIRE COMPRENANT LE PROTOCOLE D'APPORT PARTIEL D'ACTIF SUR LE SITE INTERNET WWW.VGA-FR.ORG

*** QUESTIONS DIVERSES : A DEPOSER AU SIEGE DE LA VGA POUR APPROBATION AVANT LE 30/04/2021 A 12H00, ou par mail à secretariat@vga-fr.org